UBLICISTE.

TRIDI 23 Germinal, an VII.



Arrestation des consuls russe et anglais à Livourne. - Suite des actes publiés lors de l'entrée des Français en Tossane. — Amélioration dans les finances de la Prusse. — Découverte à Hambourg d'un projet tendant à faire évader Napper-Tandy et ses compagnons. — Levée de l'embargo mis à Bruxelles et à Anvers. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

re & des quelque s le pré-

es pieces le repré-

sé sur le -parente , est dé.

pourroit

ıs d'emires dans s noms

individa seil doit rce que,

mer dei i ne sont

sur des

1e.

discours

n est or

à com-

ésolution

mune de

s en do-

de celle

n natio-

diverses

pair 10 j.

9 f. 25 c. o f. 50 c.

1 f. 19 c.

de l'ant,

o f. 75 c

7 f. 25 c. 5 f. 39 c

31 f. 63c

1 f. 63 c.

6 f. 25

....35 l

2 d. 330l. 3 fr. 30

'Anvers

Savond

à 80 c. -

5 c. à 5 f.

IS.

Florence, le 10 germinal.

Le citoyen Rheinard, commissaire du directoire; a déjà remplacé plusieurs membres de l'administration actuelle.

e citoyen Jacob, secrétaire du même commissaire se rendit, le jour de l'entrée des Français, chez tous les ministres des puissances ennemics, à qui on avoit déjà donné des gardes, mis les scellés sur leurs papiers, & les prévint que les ordres ultérieurs leur seroient communiques. Le duc de Sangro , ministre du roi de Sicile , refusoit d'ouvrir la porte ; mais il céda lorsqu'en l'eût menacé de l'ouvrir à coups de canon.

On a arrêté à Livourne le gouverneur de cette ville, ainsi que les consuls russe & anglais ; mais on a laissé la liberté à

celui de l'empereur. Les français ont pris possession à Pise des caisses publiques, & y ont appose les scélés. Plusieurs individus de

la premiere noblesse y ont été arrêtés comme ôtages. Tout le monde porte en ce moment la cocarde tricolore.

Suite des notes publiées officiellement lors de l'entrée des Français en Toscane.

Charles Reinhard, faisant les fonctions de commissaire

du gouvernement en Toscane, ordonne ce qui suit :

Tous les actes publics qui se feront dans les tribunaux, par toutes les autorités existantes en Toscane & par les notaires publics, seront intitulés: au nom de la république française, & il ne sera fait mention d'aucune autre autorité.

Le magistrat suprême demeure chargé de faire connoître,

publier, afficher & exécuter le présent ordre.

Florence, le 9 germinal an 7.

Signé, REINHARD. Pour expédition, le secrétaire de la commission.

Signé, JACOB.

Le général de division, Gaultier, commandant la divi-

sion de Toscane, ordonne ce qui suit :

Art. Ier. Tous les corps de milice soldés, connus en Toscane sous le nom de Bendes, sont licenciés. Il seront sur-le-champ désarmés à la diligence de leurs commandans respectifs, & les armes & les munitions qui leur ont été délivrées, seront déposées à l'arsenal le plus voisin, dans l'espace de quatre jours au plus tard.

II. Les hommes qui composoient ces milices, étant pour la majeure partie des ouvriers de la campagne, pourront retourner dans leurs habitations, à la condition cependant, qu'ils promettront de ne jamais porter les armes contre la publique française, & qu'ils ne paroîtront nulle part avec

l'uniforme qui leur avoit été donné par le gouvernement toscan.

III. Tous ceux qui ne se conformeront pas au présent ordre, seront arrêtes & conduits en France comme prisonniers de guerre.

IV. Les généraux commandans de Florence, de Livourne & des arrondissemens militaires de ces deux villes, feront, en ce qui les concerne, exécuter le présent ordre.

Florence, le 8 germinal an 7.

Signé, GAULTIER.

HONGRIE.

Semlin , le 2 germinal.

Le café, qui est pour les Turcs une denrée de premiere nécessité, est porte dans leur pays à un prix exorbitant. On le paie jasqu'à quatre plastres la livre. On en achette ici de très-grosses parlies que l'on conduit en Turquie.

PRUSSE.

Berlin , le 5 germinal.

On commence à se ressentir du rétablissement du bon ordre dans les finances & du bienfait de la paix. Le roi vient d'assigner un fonds annuel de 65,000 écus pour l'amélioration des écoles primaires dans les villes & les campagnes, où l'instruction publique étoit presque généralement confiée à des invalides, à de vieux sergens on à des artisans de la derniere classe, que la misere forçoit au triste métier de maître d'école, & qui étoient d'ordinaire maltraités & baffoués du paysan. Depuis long-tems les patriotes & les philantropes avoient formé des plans pour la réforme de ces écoles ; mais n'osant compter sur les secours du gouvernement, ils avoient basé tous leurs projets sur la destruction d'autres établissemens, & sur-tout sur celle des colleges ou écoles latines, dont ils s'étoient efforcés de démontrer l'inutilité & le danger même. Graces à la munificence du roi, il ne sera pas nécessaire de détruire pour édifier.

Du reste, le plus grand ordre regne actuellement dans l'administration des finances & dans la comptabilité, & ce qui en est la suite, le trésor de l'Etat s'emplit. Nous avons la douce certitude que du moins, sous ce regne, nous no verserons point nos tributs dans le tonneau des Danaides.

Il n'est plus question de l'émission du papier-monnoie; cependant, le projet a été long-tems sur le tapis. On proposoit d'en émettre jusqu'à concurrence de la moitié des revenus de l'état, qui devoient être déposés dans le trésor & servir d'hypotheque au nouveau signe. Le rejet de ce plan est une nouvelle preuve de l'invariable résolution du

gouvernement de maintenir la paix.

Le dernier édit bursal qui crée de nouvelles charges pour hausser la paie du soldat & la porter à deux bons gros par four, prive entre autres, les personnes de la maison royale, le haut clergé & toute la noblesse, de l'exemption de l'impôt direct dont joussoient ces trois classes, & les assimile pour les impositions aux autres membres de l'état. Cette mesure du gouvernement, quelque nécessaire, utile, bien motivée qu'elle fût, a excité, dit-on, de grands mécoatentemens parmi une partie de la noblesse qui proteste contrecette mesure, & se plaint hautement d'être laisée dans ses privilèges, dont le roi lui avoit assuré la jouissance, lorsqu'on lai a prêté foi & hommage. Les mécontens oublient que le roi n'a pu faire cette promesse qu'avec la restriction sous-entondue: autant que ces privilèges sont compatibles avec le bien-être et l'existence de l'état.

Pour réprimer les vols qui se multiplient étonnamment depuis quelque tems, on a publié une nouvelle ordonnance dans laquelle on précise les différens delits & on y proportionne les peines; elle a été accompagnée d'au réglement de police pour les prisons (non publié), qui contient des dispositions fort sages pour prévenir les évasions, & en vertu duquel tous les détenus seront non-sculement vêtus d'habits bariolés, moitié en jaune, moitié en noir; mais ils seront barbouillés sur la moitié du visage en couleur bleue, qui doit tenir environ trois ou quatre semaines, au

bout desquelles on le raffraîchit.

ALLEMAGNE.

Hambourg , le 12 germinal.

La police de cette ville ayant été instruite qu'on avoit formé le projet de délivrer les prisonniers irlandais, a pris des précautions pour en empêcher l'exécution, en deublant tous les postes & en faisant faire pendant la nuit des patrouilles. On a fait distribuer huit cartouches à chaque soldat.

Le canal de l'Eyder, qui dispense les navire de faire le tour du Jutland & de passer le Sund pour entrer dans la Biltique, est toujours en pleine activité. Il a été traversé, pendant le cours de l'année dernière, par 2250 navires, sur lesquels 1164 portoient pavillon étranger.

Depuis que l'alien-bill existe, le ministre a expulsé dix millo étrangers de l'Angleterre. Jusqu'à présent, il n'avoit atteint que les Français; on recherche anjourd'hui les Italiens et les Suisses. Quinze de ceux-ci ont été embarqués à Gravesand.

Hanau, le 13 germinal.

On continue à croire que la Prusse interviendra pour obteuir la neutralité de l'Empire; mais on n'ôse plus élever de doutes sur la résolution de rester neutre elle-même. Les nouvelles qui nous arrivent de toutes parts, s'accordent à nous donner cette assurance.

REPUBLIQUE BATAVE. La Haye, le 14 germinal

Le directoire a nommé trois nouveaux ministres pour résider à Madrid, à Milan & à Gênes Leurs noms ne sont pas ences e connus. Le corps législatif est occuppé dans ce moment à régler leurs honoraires.

Les commissaires du directoire près les administrations départementales, sont partis pour le lieu de leur destination. C'est demain 10 germinal que ces administrations seront installées.

Après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale, la premiere chambre à arrêté aujourd'hui la vente des biens nationaux qui ont appartenu à l'ex-stathouder. La directoire est chargé de présenter à la chambre le mode de cette vente. Les ci-devant maisons de campagne de l'ex-stathouder seront louées au public pour differens usages. La premiere chambre a fixé, dans sa séance du 12, à

8

Lo

Mo

Ces

(de

sur

the

En

Val

18

tacl

vie

de :

des

Gr

Esp

59

Boi

doi

arn

iou

bar

nies

Ger

cati

Dai

tori

tro

a co

més

d'av

tido

affa.

de i

à bo

1

ann

tern

prés la re C

La premiere chambre a fixé, dans sa séance du 12, à douze mille florias les honoraires du ministre batave qui résidera en Espagne. Il lui en est alloué cinq mille pour ses équipages, frais de voyage, &c. Les honoraires du ministre batave près la république cisalpine sont fixés à 15 mille florins; mais ce ministre résidera aussi près les autres puis sancés d'Italie. On lui alloue 3 mille florins pour ses équipages, 6 mille pour les frais de transports, & 12 florins par jour quand il sera en voyage pour aller d'une résidence à une autre. Enfin, ses ports de lettres & autres menues dépenses lui seront payées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles , le 20 germinal.

Aujourd'hui, le commissaire du directoire, accompagné d'un peloton de cavalerie, a proclamé, au son de trompe, l'arrêté qui déclare ennemi de l'état tout individu qui seroit convaincu de faire passer du numéraire dans les pays en guerre avec la république. Tous ceux qui en seroient soupçonnés, on qui seroient accusés de négocier les capitanx à renouveler à la banque de Vienne, seront traduits devant la commission militaire.

Beaucoup de conscrits de l'intérieur viennent d'arriver pour être habillés, équipés & armés. Ceux venus antérieurement sont déjà équipés & exercés chaque jour. A l'exception de quelques escadrons de cavalerie, notre garnieur

est toute composée de conscrits.

L'embargo mis hier sur nos baleaux avoit pour objet l'enlevement des jeunes bateliers : sur trois, on a prisle moins âgé; sur quatre, les deux. Ils sont, de suite, partis pour Anvers, & l'embargo a été levé. La même opération a en fieu dans cette derniere ville.

On a arrêté hier, à la porte de Louvain, un officier autrichien, capitaine au régiment de Clairfayt. Il a été conduit chez le commandant, et ensuite chez le commissaire

du directoire près l'administration centrale.

PARIS, le 22 germinal.

Le citoyen Monricault, commissaire du directoire annis du tribunal de cassation est nommé président de l'assemblé électorale du département de la Seine. Il a obtenu, au second tour de scrutin, 465 suffrages.

Il y avoit pour la nomination du secrétaire 582 votans; Pétiet, ci-devant ministre de la guerre, en a obtenu 397, &

a, en conséquence, été proclainé.

Ceux qui ont ensuite en le plus de voix, sont Desmenniers, Faure, Bergerot, Dapin, Cousin, Laurent & Lemaire.

On a procédé, vers les 4 heures, à un nouveau scrutin

pour la nomination des trois serutateurs. Les nominations que doit faire cette assemblée sont celles

mi snivent :

Sept députés; un membre du haut-juré; deux admiministrateurs du département; un président; un viceprésident; un accusateur public; un substitut; un greffier pour le tribunal criminel; un membre du tribunal de casation; un suppléant; un jage du tribunal civil; sing suppléans.

Le bareau provisoire de l'assemblée électorale de Seine & Oise, est composé des citoyens Poupard, électeur de Longjumeau, président d'âge; Mourgues, du canton de Moutlhéry, Gerbé, de Houdan, & Cuillié, de Versailles. Ces trois derniers sont scrutateurs. Jacques-Simon-Gauthier (de Chevreuse) est secrétaire.

n spé-

venie

er. Lo

ode de l'ex.

Isages.

12, 4

ve qui

our ses

inistre mille

s puis. ns par

ence à

nenues

pagné ompe,

ys en

souptaux à

vant la

rriver

érieu-l'ex-

rnison

objet

pris le partis

ration ficier

é conissaire

auprès

unblée

second

otans;

97,8 Des-

rent &

crutin

celles

admivice-

reffier

le cas-; ging

- On parle de nouveaux avantages remportés par Massena sur les Autrichiens ; mais il n'y a pas encore de détails authentiques à ce sujet.

- Les nommés Ampe, Louvrier, Prévost, Doom, Engelbert, Kyon, Mary, Vielfaert, Walgrave, Leroux, Van lertiche, condamnés à la déportation, sont parti le 18 de ce mois, pour l'isle d'Oléron, escortés par un détachement de gendarmerie.

Les citoyens D.bart & Dethier , détenus au Temple , viennent d'être provisoirement remis en liberté.

- Dans une visite faite, il y a quelques jours, à la prison de la grande Force, on a trouvé des ciseaux, des conteaux, des limes & autres objets qui ont été déposés au gresse.

- Le corps de cavalerie stationné dans la place de Grêve, va être établi dans la ci-devant église du Saint-Esprit.

Le produit de la recette faite au profit des pauvres sur les spectacles, bals & fêtes publiques, depnis le 1er pluviôse jusqu'au 20 ventôse, s'éleve à la somme de 48,917 fr. 59 centimes.

- Le citoyen Talma & la citoyenne Vanhove ont quitté Bordeaux, le 15 de ce mois, pour revenir à Paris, où ils doivent être arrivés.

- Bernadotte bloque toujours Philipshourg avec une armée qui a en des rensorts considérables, & qui en reçoit journellement du Bas-Rhin. Tout est préparé pour bombarder cette forteresse. Les batteries sont achevées & gar-nies de grosses artillerie. Un pont sur le Rhin, au-dessus de Germersheim à Sonnernheim, sert à faciliter les communications. On établit dans ce moment un second pont à Spire, vis-à-vis de Rheinhausen. Ce sont les généraux Marescot & Darvaudat qui doivent diriger les opérations de ce siège ; mais jusqu'à présent, il n'a pas été tiré un seul coup de fusil devant cette place. Les assiégés ont laissé travailler aux batteries & anx tranchées, sans s'y opposer.

- Dans les environs de Heidelberg, on rassemble des troupes pour former un camp.

- Le tribunal criminel de la Haute-Loire, seant au Puy, a condamné, le 8 de ce mois, à la peine de mort, les nom-més Astier, Gingené (de Lyon) & Picard, convaincus d'avoir commis des assassinats politiques avant le 18 feuctidor. Trente-sept autres individus impliqués dans la même offaire, ont été acquittés & mis en liberté.

- Sept cent cinquante prisonniers anglais, (des tronpes de terre) ont été embarques , le 15 germinal , à Dunkerque , à bord de trois parlementaires.

- Une lettre de New-Yorck, en date du 13 ventôse, annonce que le sénat des Etats-Unis a confirmé, avant de terminer la session du congrès, la nomination faite par le président, de trois envoyés extraordinaires pour traiter avec la république française.

Ces envoyés sont MM. Murray, ministre plénipotentiaire

à la Haye; Elsworth, grand-juge des Elats-Unis, & le respeciable Patrick Henry , virginien , commu par con attachement aux principes républicains.

du rédacteur du Publiciste.

C'est avec étounement que j'ai lu dens votre feuille d'hier le contenu de la lettre d'un aide-de-camp du général Masseua, datée de Saint-Gall, le 12 germinal, & signée Burthe. Soit que cette lettre soit un conte fait à plaisir, on que celui qui l'a écrite ait été trompé lui-même, elle présente des détails inexacts.

Les conseils helvétiques ont décrété, il y a quelque tems, de completter par la garde nationale les 18,000 auxiliaires an service de la France, & de mettre sur pied tout le corps d'élite fort de 20 à 25,000 hommes. Si le retard qu'ont éprouvé les eaveis d'armes n'a pas permis encore d'exécuter en entier ces dispositions, il n'est pas moins certain qu'il y a eu sur pied, avant le 12 germinal, date de la même lettre, la légion helvétique, 1500 hommes; les milices de Zurich, 6000; celles de Bàle, 1000; celles d'Argovie, 1000, sans compter les volontaires du canton de Léman, ci-devant pays de Vaux, dont j'ignore le nombre, & les milices du canton de Sentis.

Les armes & autres objets nécessaires doivent arriver incessamment; & le gouvernement helvétique va être mis en état d'exécuter entierement les levées décrétées par les conseils.

Signé, Kully, patriote helvétique.

LITTÉRATURE.

Curres de Machiavel, traduction nouvelle, par Toussaint Guiraudet, 9 vol. in 8°. Prix. 36 fr. brochés, & 45 fr. pour les départemens; idem, papier vélin, 72 fr. A Paris, chez Potey, libraire, quai Voltaire, au cein de la rue du Bacq, vis-à-vis le pont des Tuileries; & chez Pichard, libraire, même quai, n°. 18.

Voltaire, au ceia de la rue da Bacq. vis-à-vis le pont des Tuilepies; & chez Pichard, libraire, même quai, nº, 18.

La traduction la plus complette que nous avions des ouvrages de Machiavel étoit celle d'un calviniste français réfugié en Hollande, il y a un siecle, dont l'infidélité & les incorrections en faisoie at desirer une nouvelle. Celle qu'on annonce anjount'hui a été faite sur la dernière édition de Poriginal qui s'est donnée en Pan 5, & est enrichie d'une infinité de morceaux qui n'avoient jamais paru; ainsi, par exèmple, trois volumes de correspondance de Machiavel dans les diverses missions qu'il a remplies auprès des priacipaux souverains de l'Europe, distingueroient seuls cette traduction et lui mériteroient la préference la mieax fondée.

Mais ce qui la caractérise sur-tout, c'est l'opinion nouvelle que le traducteur a émise sur Machiavel & ses écrits, & qui nous paroit expliquer à la fois la diversité des jugemens contraires portés jusqu'ici sur cet homme célebre, & faxer enfin sa réputation qui étoit devenue un vrai problème. En effet, deux avis opposés se partageoient le monde p slitique & littéraire. Les uns, & c'étoit le plus grand nombre, attribuoient à Machiavel tous les torts que son nom seul exprime & rappelle, le regardoient comme l'auteau d'un code de perificie destine à diviger les souveains dans l'art de liver les fers des peuples; d'autres, & à leur tête on compte l'un des plus beaux génies de l'Angleterre, Bacon avoit dit qu'en férigaant de donner des leçons de tyrannies aux princes, il instruit au contraire les peuples sur la tyrannies de leur tyran.

Ce sentiment de Bàcon, relevé par Rousseau, étoit devenu presque général, redit par cette classe d'hommes la plus nombreuse, dont les fonctions sont si faciles, dit ingénieusement Guiraudet : « Veais » télégraphes de l'opinion, qui la répétent sens la comprendre, & s' qui transmettent la décision ou la nouvelle du génie, sans en avoir » comm le sens, ou pénéré le secret ».

Après avoir développé les causes d'une opposition si marqué

écrits, mais sur-tout dans son Prince, attaque ces trois principaux

H engage Médicis à les détruire. Déjà il n'étoit plus question de liberte pour Florence, Médicis y dominoit; le secrétaire de cette rép. blique avoit conspiré contre lui; il avoit supporté, sans fieu avouer, les épreuves de la torture; c'eût été une folie que de chercher à l'en chasser. Machiavel, après avoir tout sacrifié inntilement pour la fiberté de son pays, voulut du moins que ce même Médicis it quelque chose pour sa phissance. Il hi donne donc dans son Prince des conseils pour conquérir les divers états de l'Italie sur les étraugers qui les occupoient, pour usurper si l'on veut sar des nationaux, une infinité d'autres petits états, afin de les réunir & d'en composer une souveraineté puissante & respectable, es s'y maintenir après les avoir conquis. Les moyens varient siivant que les souverainetés qu'on à acquises ou conquises, sont ou des principautés ou des républiques, &c., &c.: voilà à qu'elle occasion il a donné à son héros, qu'il suppose toujours ou conquérant ou usurpateur, des maximes qu'on a si faussement cru faites pour tous les pinces, envers tous leurs peuples, & dont tant de princes se sont servis, soit après avoir lu Machiavel, soit tant de princes se sont servis, soit après avoir lu Machiavel, soit tant de princes se sont servis, soit après avoir lu Machiavel, soit tant de princes se sont servis, soit après avoir lu Machiavel, soit tant de princes se sont servis, soit après avoir lu Machiavel, soit tant de princes se sont servis, soit après avoir lu Machiavel, soit tant de princes se sont servis, soit après avoir lu Machiavel, soit tant de princes se sont servis, soit après avoir lu Machiavel, soit tant de princes se sont servis, soit après avoir lu machiavel, soit tant de princes de conduite de la république française de celle de faire la guerre, su notre le faits ne peut que perdre à un extrait aussi rapide; nous renvoyons le public au dicours nième qui, sur la religion, la politique, la maniere d'écrite l'histoire, celle de faire la guerre, su notre legislation, sur la conduite de la rép

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de Pons (de Verdun).

Séance du 22 germinal.

Japhet, au nom d'une commission spéciale, sait un rapport sur la question de savoir si les dispositions de l'article 83 de la loi du 24 frimaire an 6, doivent être communes aux receveurs de l'ancienne loterie de France, & si coux-ci peuvent être autorisés à rembourser en inscriptions les sommes par eux empruntées, à titre de sous-cautionnement, des citoyens intéressés dans la recette. Le rapporteur présente un projet qui déclare l'affir-

mative. - Impression & ajournement.

Lesage-Sénault feit un rapport au nom d'une commission spéciale; sur le message du directoire du 26 brumaire, concernaut les maisons de prêt sur nautissement. En l'an 4 & en l'an 5 on ne comptoit que vingt-cinq établissemens de ce geure ; mais ils se sont tellement multipliés , qu'à la fin de vendemiaire dernier, le bureau central a reconnu que leur nombre s'élevoit à 65.

Sans doute parmi le nombre des citoyens qui se trouvent à la tête de ces établissemens, il en est qui méritent d'être encouragés; mais il ne faut pas se dissimuler qu'il en est plusieurs qui ne sont pas à l'abri de tout reproche, & qui provoquent la surveillance de la police & du gouvernement. On y exerce impunément une usure scanda-leuse qui ruine le peuple & le prive même de ses der-nières resseurces. De nombreuses réclamations s'élevent de toutes parts contre ces sortes d'abus, & prouvent que

les maisons de prêt ne peuvent subsister à côté des montsde-picté.

Après cet exposé, le rapporteur présente un projet dont

voici les principales dispositions.

Il sera formé dans chaque grande commune de la république un ou plusieurs monts-de-piété, selon les besoins de ces mêmes communes.

Le directoire demeure chargé du soin de déterminer leur nombre & leur placement, & de faire tous les réglemens nécessaires : il fixera, chaque trimestre, le taux de l'intérêt qui pourra être exigé dans les monts-de-piété.

Oro

H

I

23

Sou

faui

tier L

frai nea

F

reu

mal

1

fare

l'Ad

san

à fo

1 ge

T

Pise

Tot

roit

Vou

logo

le n

diti

vill

jou pist

Ces établissemens seront surveilles par les administrations centrales & les bureaux centraux dans les grandes communes où il existe plusieurs municipalités, & sous la

surveillance du ministre de la police.

Ancune association de maison de prêt sur nantissement ne rourra s'élever qu'en se conformant aux dispositions précédentes & aux réglemens à intervenir, à peine de 3000 francs d'amende, & de confiscation des objets deposés au profit des ensans abandonnés.

Le conseil ordonne l'impression du rapport et du projet. Bettinger fait remarquer l'influence que ces maisons de prêt ont sur le crédit public, sur le taux de l'argent, & la nécessité où est le conseil de réprimer un aussi funesie brigandage. Il demande que la discussion soit ouverte trois

jours après la distribution. - Adopté. Légier présente un projet tendant à régler le mouvement des juges des tribunaux civils dans les tribunaux criminels, & réciproquement. - Impression & ajour-

On reprend la discussion sur l'organisation du notariat.

Nota. Il n'y a pas en aujourd'hui de séance au conseil des anciens. Bourse du 22 germinal.

Amsterdam $60\frac{5}{3}\dot{a}\frac{3}{4}$, $61\frac{5}{8}\dot{a}\frac{3}{4}$. $Idsm$ cour. $57\frac{2}{3}\dot{a}58$, $58\frac{2}{6}\dot{a}59$. Hambourg $195\frac{1}{2}$, $191\frac{1}{2}$. Madrid 10 f. 37 c. Mad. effec 15 f. 75 c. Cadix 106 f. 37 c. Cadix 106 f. 37 c. Cad. effec 14 f. 75 c. Cad. effec 14 f. 75 c. Cah. 16 f. 16	Montpellier pair 10 j. Rente prov. 9 f. 75 c. Tiers consol 10 f. 25 c. Bon 2/2 1 f. 16 c. Bon 3/4 Bon des 6 der. mois de l'an6, 77 f. 75 c. Or fin 106 f. Ling. d'arg 50 f. 75 c. Portugaise 97 f. 63 c. Piastre 5f 44 c. Quadruple 81 f. 75 c. Quadruple 81 f. 75 c. Guinée 26 f. 50 c.
Marseille pair 10 j. Bordeaux pair 15 j.	Guinés 26 f. 50 c. Souverain

Esprit 2. 360 à 370 f. - Eau-do-vie de Montpellier, 22 deg., 290 f. — Rochello 22 d. 310 fr — Cognac 22 d. 330 fr.— Hude d'olive, i fr 25 à 35 c.— Café Martiniq., 3 fr. 30 c.— Idem St-Domingue, 3 fr. à 3 f 5 c.— Sucre d'Auvers. 2f. 6o à 70c. - Sucre d'Onicaus, 2f. 55 à 6o c. - Savonde Mars., 1 f. 12 à 15 c. - Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c.-Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. - Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.

A. FRANÇOIS.